

# Précisions sur la grève

## Du 12 novembre

**Vous êtes nombreux à nous poser plein de questions sur les modalités de la grève. Vous trouverez dans ce tract des réponses aux questions fréquemment posées, mais si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous les poser oralement, sur les réseaux sociaux ou sur le Blog CGT LDC Bourgogne.**



Pour recevoir les  
dernières infos

J'ai une question, je la pose  
Dans la rubrique "Nous  
contacter"

### Durée de la grève ?

**Chaque salarié fait grève selon la durée de son choix entre 2h et la journée complète.**

Il est vrai qu'une grève de 8h par tous les salariés aurait un impact plus important, mais chaque salarié doit faire selon ses possibilités. L'important est d'être le plus grand nombre possible de salariés, et la CGT saura organiser d'autres appels à la grève efficaces si la direction n'entendait pas le mécontentement des salariés. 😊

### Dois-je prévenir "avant" de faire grève ?

**NON !** (Dans le privé, il n'y a pas de préavis, et de toutes façons, notre direction sait qu'il y aura grève le 12 si elle ne satisfait pas les revendications des salariés depuis fin octobre.)

- Vous prévenez juste au moment où vous quittez votre poste de travail.
- Vous prévenez à votre reprise du travail si vous faites grève après votre pause.
- Vous prévenez à votre reprise du travail après la grève si vous faites grève la journée entière

### La grève fait-elle perdre la prime d'assiduité ?

**NON !** La grève est une absence autorisée justifiée. Il vous suffit de vous déclarer gréviste comme indiqué précédemment.

### Grève & Modulation : Une journée de grève déclenche la modulation à 28h / semaine.

Exemple : Grève 1 journée le 12 novembre, la durée de travail est de 22h + 7h de férié => 29h / semaine. Donc si grève 1 journée, la journée de grève en retenue de salaire et + 1h de modulation sur le compteur.

### Salariés de nuit : Vous pouvez faire grève :

- Soit la nuit du 11 au 12 (Attention perte des heures de férié)
- Soit la nuit du 12 au 13

La CGT appelle les salariés à une grève le 12 novembre, et comme il n'y a pas de préavis dans le privé, vous pouvez faire grève la nuit d'avant ou la nuit d'après selon votre préférence. (Mais faites ensemble par service pour gagner en efficacité)

**N'oubliez pas, quel que soit votre durée de grève choisie, participez très nombreux à l'Assemblée Générale du Personnel sur le Parking extérieur entre 11h et 13 h.**

**La CGT sera présente sur le Parking dès 8h du matin**

- **Une prise de parole CGT sera faite à midi.**
- **Un barbecue sera organisé pour vous restaurer autour du casse-croûte de la solidarité**